

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

POUR L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE

Synthèse	3
A. Activité et résultat	4
A.1 <i>Activité</i>	4
A.2 <i>Résultat de souscription</i>	7
A.3 <i>Résultat des investissements</i>	9
B. Système de gouvernance	13
B.1 <i>Informations générales sur le système de gouvernance</i>	13
B.2 <i>Exigences de compétence et d'honorabilité</i>	15
B.3 <i>Système de gestion des risques</i>	15
B.4 <i>Système de contrôle interne</i>	17
B.5 <i>Fonction d'audit interne</i>	18
B.6 <i>Fonction actuarielle</i>	19
B.7 <i>Sous-traitance</i>	19
C. Profil de risque	20
C.1 <i>Risque de souscription</i>	20
C.2 <i>Risque de marché</i>	20
C.3 <i>Risque de crédit</i>	21
C.4 <i>Risque de liquidité</i>	22
C.5 <i>Risque opérationnel</i>	22
D. Valorisation à des fins de solvabilité	24
D.1 <i>Actifs</i>	24
D.2 <i>Provisions techniques</i>	25
D.3 <i>Autres actifs et passifs</i>	30
E. Gestion du capital	32
E.1 <i>Fonds propres</i>	32
E.2 <i>Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis</i>	34
Annexes	39

SYNTHESE

Etabli conformément aux articles 307 à 311 du Règlement délégué de la Commission du 10 octobre 2014 et à son annexe 20 ainsi qu'aux dispositions de l'article L.355-1 du Code des assurances, le présent Rapport Régulier au Contrôleur portant sur l'année 2022 a été, en application de l'article R. 355-1 du Code des assurances :

- Adopté par la Direction Générale de la société lors de sa réunion du 20 mars 2023 ;
- Approuvé par son Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mars 2023.

Après deux exercices marqués par l'épidémie de Covid, l'exercice 2022 a montré la robustesse du modèle économique de la société, et ce malgré le rallongement perceptible des durées d'arrêt de travail qui affecte sa sinistralité. L'activité et les résultats de notre société ont en effet franchi des seuils jamais atteints dans son histoire avec un résultat net de 60,5 millions d'euros (vs 21,1 millions d'euros au 31 décembre 2021), bénéficiant d'une hausse significative du chiffre d'affaires (1.034 millions d'euros / +8% vs 2021), mais reflétant également une croissance du taux de marge nette (5,9% / +2,7pts vs 2021).

- Hors santé, dont la société se désengage progressivement au profit d'autres entités du Groupe Vyv, le chiffre d'affaires sur les activités cœur de la société s'est encore accéléré et affiche une croissance de 106 M€ (+12% vs +5% en 2021), sous l'effet des succès commerciaux enregistrés en prévoyance collective et la hausse de la masse salariale qui sert d'assiette aux cotisations.
- La dérive de sinistralité constatée en arrêt de travail à la sortie de la crise sanitaire a été compensée par des efforts conséquents de renouvellement tarifaire, de redressement des garanties et de résiliations à l'initiative de la société, dont l'impact sur le résultat technique s'élève à 20 M€. L'environnement de marché favorable a par ailleurs permis un ajustement à la baisse des provisions techniques.
- Sur le plan des marchés financiers, l'exercice 2022 a été marquée par une hausse des taux quasi ininterrompue en lien avec le retour de l'inflation et une baisse des actions sur fond de crise russo-ukrainienne et de hausse des matières premières. Dans ce contexte, Les produits financiers sont en hausse de 43 M€ (247 M€ en 2022 vs 204 M€ en 2021) notamment portée par la performance de actifs non cotés à travers la réalisation de plus-values pour 24 M€ (+10 M€ par rapport à 2021).
- Cette hausse des taux a généré une baisse marquée des plus-values latentes sur obligations de +1 407 M€ à -315 M€ entre 2021 et 2022. Malgré cette évolution défavorable, le ratio de solvabilité affiche une hausse de 15pts à 184%.

Au plan des risques, la structure de MUTEX reste inchangée par rapport à 2021. Les risques évalués comme forts ou majeurs sont le risque de souscription Santé et le risque de marché, avec un capital de solvabilité requis (SCR) qui représente (après diversification et absorption) respectivement 42% et 36% du SCR total.

En regard du SCR total qui s'élève à fin 2022 à 795 M€ (contre 950 M€ fin 2021), le niveau de fonds propres économiques de MUTEX permet d'absorber le cas échéant des chocs sur ses principaux risques.

A. ACTIVITE ET RESULTAT

A.1 ACTIVITE

MUTEX est une Société Anonyme d'assurance à Conseil d'Administration.

C'est une société mixte, agréée pour les activités d'assurance vie et d'assurances complémentaires en cas de maladie ou d'accident (branches réglementaires 1, 2, 20, 21 et 22).

Son siège social se situe au 140 avenue de la République à CHATILLON (92 327).

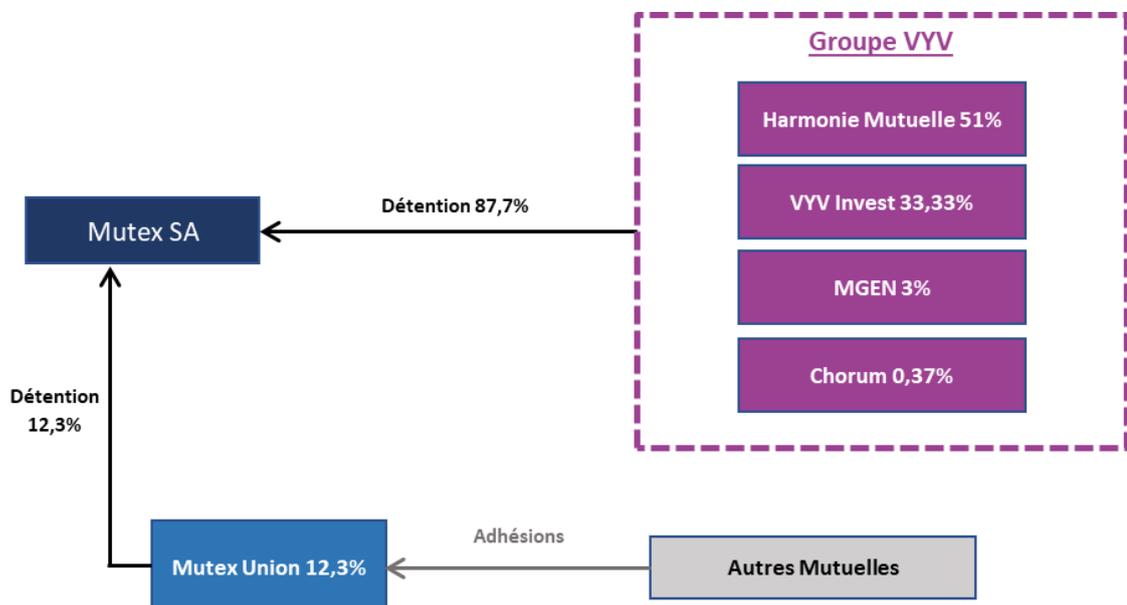
L'Autorité de contrôle en charge de sa supervision est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La revue annuelle des comptes sociaux de MUTEX est réalisée par le cabinet Mazars.

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice s'établit à 626.

A.1.1. Actionnariat et Gouvernance

Au 31/12/2022, le Groupe VYV détient près de 88% du capital de Mutex SA, réparti entre Harmonie Mutuelle (51%), VYV Invest (33%), la MGEN (3%) et Chorum Mutuelle. Les 12% restants sont détenus par Mutex Union. Les 12% restants sont détenus par Mutex Union.



A.1.2. Activité

MUTEX est une société mixte dont le chiffre d'affaires est majoritairement orienté vers la Prévoyance.

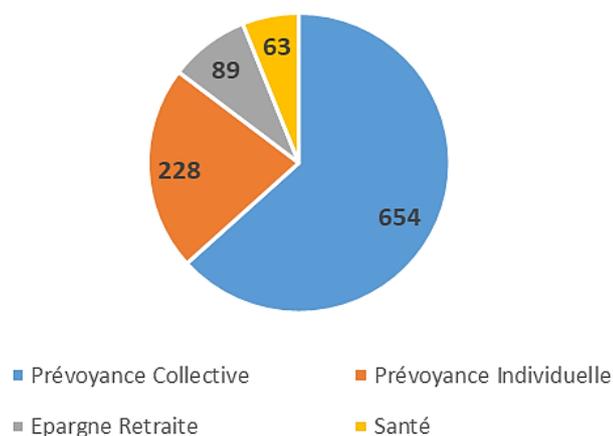
La gamme des produits proposés par MUTEX couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l'O.C.I.R.P. ;
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

En 2022, les primes brutes de MUTEX représentent 1 034 M€ dont 1,6 M€ au titre d'entrées de portefeuilles constatées sur l'exercice.

Chiffres d'Affaires 2022 : 1 033,5 M€



La Prévoyance, métier cœur de MUTEX, représente près de 85 % de son chiffre d'affaires avec une forte présence de MUTEX sur le secteur des Conventions Collectives de branches.

A.1.3. Faits marquants de l'exercice

Après deux exercices marqués par l'épidémie de Covid, l'exercice 2022 a montré la robustesse du modèle économique de la société, et ce malgré le rallongement perceptible des durées d'arrêt de travail qui affecte sa sinistralité. L'activité et les résultats de notre société ont en effet franchi des seuils jamais atteints dans son histoire avec un résultat net de 60,5 millions d'euros (vs 21,1 millions d'euros au 31 décembre 2021), bénéficiant d'une hausse significative du chiffre d'affaires (1.034 millions d'euros / +8% vs 2021), mais reflétant également une croissance du taux de marge nette (5,9% / +2,7pts vs 2021).

Au titre de l'activité commerciale :

- En prévoyance collective, Mutex enregistre une production d'affaires nouvelles mutualisées en forte hausse de 63% par rapport à l'exercice précédent en particulier sur les CCN recommandées et grâce à son offre « Cœur industrie » déployée avec succès dans le secteur de la métallurgie. La prévoyance collective « sur mesure » enregistre également des succès importants avec la conquête du compte Arkema ainsi que 61 nouveaux clients acquis sur le segment stratégique du « Middle Market » constitués des comptes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros.
- En prévoyance individuelle, l'exercice 2022 marque également une forte croissance de +18%, avec une dynamique très forte sur les produits GAV (+27%) et Temporaire Décès (+44%). La société a également de nouveau reçu 5 labels d'excellence des dossiers de l'Épargne pour ses offres Edeo, Néobsia en capital, Moduvéo, Assurance Décès (distribuée par MGEN) et Protection Décès (distribuée par Harmonie Mutuelle).

S'agissant de l'environnement de marché :

- L'année 2022 aura été marquée par une réouverture progressive post-Covid des principales zones économiques, à l'exception notable de la Chine. La crise russo-ukrainienne a généré une hausse des matières premières, en particulier énergétiques, qui a amplifié et généralisé une vague d'inflation sans précédent depuis des décennies. La hausse de l'inflation a entraîné un virage très restrictif des politiques monétaires des Banques centrales, avec des hausses marquées de taux directeurs de nombreux pays occidentaux.
- Dans ce contexte, les taux de marché ont connu une hausse quasi ininterrompue (en moyenne sur l'exercice, le taux de l'OAT 10 ans est passé de 0 à 1,70%), à l'exception des mois de juillet et novembre pendant lesquels les craintes de récession l'ont emporté sur les anticipations d'inflation. Les marchés actions ont dans le même temps baissé sur fond de rotation sectorielle défavorable aux valeurs de croissance et aux secteurs sensibles aux taux comme l'immobilier, une baisse symbolisée par la chute de l'indice Eurostoxx de 12,3% sur l'exercice.

Dans ce contexte, et au-delà des commentaires généraux sur l'évolution très favorable du résultat net, on peut noter sur le plan comptable d'autres évolutions marquantes :

- Hors santé, dont la société se désengage progressivement au profit d'autres entités du Groupe Vyv, le chiffre d'affaires sur les activités cœur de la société s'est encore accéléré et affiche une croissance de 106 M€ (+12% vs +5% en 2021), sous l'effet des succès commerciaux enregistrés en prévoyance collective et la hausse de la masse salariale qui sert d'assiette aux cotisations.
- La dérive de sinistralité constatée en arrêt de travail à la sortie de la crise sanitaire a été compensée par des efforts conséquents de renouvellement tarifaire, de redressement des garanties et de résiliations à l'initiative de la société, dont l'impact sur le résultat technique s'élève à 20 M€. L'environnement de marché favorable a par ailleurs permis un ajustement à la baisse des provisions techniques.
- Le taux de rendement actuariel à l'achat du portefeuille obligataire s'est maintenu à 3,07% tout en enregistrant une amélioration de la notation moyenne et d'une baisse de la sensibilité, donc des risques. En parallèle, la hausse des taux a généré une baisse marquée des plus-values latentes sur obligations de +1 407 M€ à -315 M€ entre les 31 décembre de chaque exercice, les plus-values

latentes sur OPC (y compris fonds non cotés) baissant de 361 M€ à 250 M€ sur la même période. Malgré cette évolution défavorable, le ratio de solvabilité affiche une hausse de 15pts à 184%.

En matière de conformité et de surveillance des risques :

- Le Collège de Supervision de l'ACPR avait décidé le 24 mars 2021 d'ouvrir une procédure disciplinaire à l'encontre de Mutex, convoquée et entendue devant la Commission des Sanctions le 17 mars 2022. Consécutivement à cette audience, une provision pour risques et charges de 6 M€ avait été comptabilisée au titre de futures pénalités. Les comptes de l'exercice 2022 ont été ajustés afin de refléter le montant de la sanction définitive de 8 M€.
- Enfin, La société a porté une attention particulière à son exposition, d'une part, aux titres émis par l'état russe dans son portefeuille de placements compte tenu de la guerre opposant la Russie à l'Ukraine, et d'autre part, aux titres émis par la société Orpéa, qui a connu en 2022 une crise réputationnelle importante générant de lourdes conséquences sur sa santé financière. Au 31 décembre 2022, Mutex présente une exposition obligataire non matérielle de 0,120 M€ auprès de la société Orpéa et aucune exposition sur la dette d'état russe.

A.1.4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

Le résultat de souscription pour 2022 s'établit à 87 M€ en baisse de 16% par rapport à 2021. Sa décomposition par périmètre est la suivante :

Résultat de souscription	31/12/2021	31/12/2022
Epargne / Retraite	-6	4
Prévoyance collective	30	24
Prévoyance individuelle et dépendance	68	54
Santé collective	13	5
Total	104	87

Et par « Line of Business » (lob), nous avons :

Lob	Résultat de souscription	31/12/2021	31/12/2022
1	Santé	9	5
2	IJ/Invalidité dépendance annuelle	61	36
13	Santé Acceptation	4	0
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	6	-41
29	Dépendance viagère	7	-2
30	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	9	6
31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	1	0
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	50	38
33	REA/Invalidité dépendance annuelle	-41	-11
35	Rente Invalidité Acceptation	-6	50
36	Acceptation Vie	5	6
	Total	104	87

Si l'on retrace du résultat de souscription les chargements sur cotisations, sur les provisions en cours et sur les prestations, on obtient le résultat technique, indicateur permettant d'évaluer l'adéquation des tarifs au regard de la sinistralité, sans prise en compte des revenus financiers générés par les provisions techniques.

Résultats techniques (hors réassurance et revenus financiers)

Les résultats techniques hors réassurance par type de produit sont indiqués ci-dessous :

Résultat Technique	31/12/2021	31/12/2022
Epargne / Retraite	-6	4
Prévoyance collective	-46	-21
Prévoyance individuelle et dépendance	21	-1
Santé collective	2	0
Total	-29	-17

En Prévoyance Collective, l'amélioration du résultat technique brut de réassurance (25 M€) s'explique notamment par la hausse du taux technique Non-Vie, passé de 0% à fin 2021 à 0,25% à fin 2022 (impact estimé de 24 M€, net d'absorption par les provisions d'égalisation et réserves).

En prévoyance Individuelle, la dégradation du résultat technique (-22 M€) s'explique par :

- L'exonération des cotisations obsèques pour des assurés de plus de 92 ans (-14 M€)
- La mise à jour de barèmes de provisionnement en dépendance, au regard de l'évolution de la sinistralité (- 14 M€)

en partie compensés par :

- un effet de comparaison favorable avec l'année 2021 sur le périmètre UNEO (des régularisations de prestations au titre d'exercices antérieurs et des corrections de provisions avaient été passées
- en 2021 sur ce périmètre, conduisant à un effet de comparaison favorable en 2022 de 4 M€).

En Epargne-Retraite, l'amélioration du résultat technique (11 M€) s'explique principalement par :

- une normalisation des résultats par rapport à l'année 2021 (Effet de comparaison favorable de 5 M€), qui était impactée principalement par un réajustement à la hausse de la provision de déshérence (2 M€) ainsi que la modification des taux techniques vie sur la retraite en service (3 M€).
- une reprise de la Provision Globale de Gestion de 6 M€, lié à la hausse des taux de réinvestissement et de la baisse globale des taux de frais.

Le résultat sur l'activité santé baisse de 2 M€ en lien avec le désengagement de cette activité de la société.

A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

A.3.1 Composition du portefeuille

La composition du portefeuille d'actifs de MUTEX est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement en assurance vie d'engagements d'épargne-retraite et, en assurance non-vie, de rentes d'invalidité, le principe d'une gestion financière majoritairement basée sur des obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, MUTEX détermine son niveau de prise de risque en définissant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature, ...) et fixe de manière détaillée ses contraintes de liquidités dans le temps.

Dans ce cadre, la gestion de l'ensemble des valeurs cotées du portefeuille est réalisée, sous le contrôle de MUTEX, par la société de gestion EGAMO filiale du groupe Vyv (à l'exception des actifs du portefeuille CAREL qui sont gérés par la société de gestion OFI AM). Les autres valeurs (essentiellement des actifs non cotés) sont gérées en direct par MUTEX.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille de MUTEX en valeur nette comptable et en valeur de marché au 31/12/2022, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC).

En M€ Classe d'actifs	CIC	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Plus-values latentes
Obligations souveraines	1	2 464,4	2 465,3	0,9
<i>dont obligations d'administrations centrales</i>		2 331,9	2 345,8	14,0
<i>dont autres obligations souveraines</i>		132,6	119,5	-13,1
Obligations d'entreprises	2	3 556,9	3 242,7	-314,2
Actions	3	0,1	0,2	0,1
Fonds d'investissements	4	1 606,1	1 855,8	249,7
<i>dont fonds en actions</i>		146,8	187,8	41,0
<i>dont fonds obligataires</i>		521,4	531,6	10,2
<i>dont fonds monétaires</i>		58,8	58,9	0,1
<i>dont fonds d'allocation d'actifs</i>		207,3	288,0	80,7
<i>dont fonds immobiliers</i>		242,2	282,8	40,6
<i>dont autres fonds</i>		429,6	506,7	77,1
Titres structurés	5	70,2	68,4	-1,8
Trésorerie et dépôts	7	603,6	614,9	11,3
<i>dont dépôts auprès des cédantes</i>		565,4	576,7	11,3
<i>dont trésorerie</i>		38,2	38,2	0,0
Crédits hypothécaires et prêts	8	1,5	1,5	0,0
Actifs immobiliers	9	0,0	0,0	0,0
Total		8 302,9	8 248,8	-54,1

En transparence, la composition du portefeuille d'actifs reflète bien la gestion prudente et adaptée aux risques inhérents aux activités de MUTEX. Le tableau ci-dessous détaille, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), le poids représenté en valeur de marché du portefeuille d'actifs transparisés au 31/12/2022.

En M€	CIC	Valeur de marché	%
Classe d'actifs			
Obligations souveraines	1	2 531,8	30,7%
<i>dont obligations d'administrations centrales</i>		2 404,4	29,1%
<i>dont autres obligations souveraines</i>		127,4	1,5%
Obligations d'entreprises	2	3 459,5	41,9%
Actions	3	434,7	5,3%
Fonds d'investissements	4	1 076,0	13,0%
<i>dont fonds en actions</i>		128,4	1,6%
<i>dont fonds obligataires</i>		201,1	2,4%
<i>dont fonds monétaires</i>		337,5	4,1%
<i>dont fonds d'allocation d'actifs</i>		0,5	0,0%
<i>dont fonds immobiliers</i>		249,8	3,0%
<i>dont autres fonds</i>		158,6	1,9%
Titres structurés	5	99,5	1,2%
Titres garantis	6	0,0	0,0%
Trésorerie et dépôts	7	633,1	7,7%
<i>dont dépôts auprès des cédantes</i>		576,7	7,0%
<i>dont trésorerie</i>		56,4	0,7%
Crédits hypothécaires et prêts	8	1,6	0,0%
Actifs immobiliers	9	0,0	0,0%
IFT	A à F	12,4	0,2%
Total		8 248,8	100,0%

Les produits de taux, les actions et l'immobilier représentent respectivement 79%, 7% et 3% du portefeuille d'actifs. Les 11% restants se décomposent de la façon suivante :

- Dépôts auprès des cédantes : 7% (concernent essentiellement le traité de réassurance entre MUTEX et MUTEX Union),
- Titres structurés : 1%
- Autres fonds (Fonds de capital investissement, d'infrastructures...) : 2%
- Trésorerie et autres : 1%

A.3.2 Analyse du résultat financier

Le résultat financier fait ressortir un taux de rendement comptable de l'actif général de 3,09% en 2022 contre 2,58% en 2021, soit une hausse de 51 points de base principalement portée par la performance de actifs non cotés à travers la réalisation de plus-values pour 24 M€ (+10 M€ par rapport à 2021) consécutive à des cessions d'actifs au sein de certains fonds. Cette performance a été accompagnée par des arbitrages sur le portefeuille obligataire, afin de mettre à profit la hausse des taux, qui ont généré une hausse des revenus obligataires de 9 M€ et une moins-value de 21 M€ (mais reprise sur la réserve de capitalisation donc sans impact sur le résultat comptable).

Hors prise en compte des revenus non récurrents, le taux de rendement général de l'actif de l'exercice s'établit à 2,81% en 2021 contre 2,59% en 2021.

Le taux de rendement de l'actif général prévoyance s'établit quant à lui à 2,56% au 31/12/2022.

En M€	2021	2022
Produits financiers courants	209,9	230,5
<i>Dont Revenus OPC</i>	18,8	21,0
<i>Dont plus values sur OPC non coté</i>	14,4	24,5
<i>Dont Revenus obligations et TCN</i>	171,8	180,9
<i>Dont Intérêts Dépôts espèces acceptations</i>	9,7	9,1
<i>Dont Frais gestion des placements</i>	-4,8	-4,9
Produits financiers non récurrents	-0,4	22,4
<i>Dont Autres Plus et moins Values</i>	2,4	21,7
<i>Dont Variation de PDD</i>	-2,7	0,7
<i>Dont Autres produits financiers</i>	-0,1	0,0
Produits financiers bruts (hors intérêts titres subordonnés)	209,5	252,9
Intérêts Titres Subordonnés	-5,9	-5,9
Produits financiers bruts (base comptable)	203,6	247,0
Encours moyen	7 877,1	8 003,9
Taux de rendement comptable des placements	2,58%	3,09%
Taux de rendement courant des placements	2,59%	2,81%

A.3.3 Analyse des produits financiers par catégorie du code d'identification complémentaire

Le tableau présenté ci-dessous décompose, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), les revenus, les plus ou moins-values réalisées, les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, les dotations et reprises aux provisions pour dépréciation des placements et les frais internes et externes des placements.

Ce tableau permet également de montrer la ventilation du taux de rendement comptable, par catégorie du CIC, de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

En M€	CIC	Revenus	PMV	Dot/Rep RC	Dot/Rep Provisions	Charges financières	Produits nets	Encours moyen	Taux de Rdt N	Taux de Rdt N-1
Obligations souveraines	1	81,3	0,0	0,0	0,0	-3,2	78,1	2 375,7	3,29%	3,16%
Obligations d'entreprises	2	96,6	-29,7	29,7	0,0	-4,6	91,9	3 428,8	2,68%	2,53%
Actions	3	0,0	20,3	0,0	0,0	0,0	20,3	0,1	19129,49%	7,82%
Fonds d'investissements	4	20,9	26,0	0,0	0,7	-2,1	45,5	1 548,3	2,94%	1,99%
Titres structurés	5	2,7	0,0	0,0	0,0	-0,1	2,6	67,7	3,83%	2,19%
Titres garantis	6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00%	0,00%
Trésorerie et dépôts	7	9,3	0,0	0,0	0,0	-0,8	8,5	581,9	1,47%	2,03%
Crédits hypothécaires et prêts	8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	0,86%	1,08%
Actifs immobiliers	9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00%	0,00%
Total		210,8	16,6	29,7	0,7	-10,8	247,0	8 003,9	3,09%	2,58%

Les revenus obligataires représentent 69% des produits financiers nets avec un taux de rendement comptable moyen de 3,29% pour les obligations d'Etats et 2,68% pour les obligations d'entreprises. Les fonds d'investissements contribuent au résultat financier à hauteur de 45 M€ (contre 30 M€ en 2021) en lien avec la bonne performance des fonds non cotés.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance mis en place par MUTEX s'inscrit pleinement dans le respect des principes structurants de la réglementation Solvabilité 2 :

- Son organisation institutionnelle (B.1.1.) satisfait à l'impératif de distinction entre fonctions exécutives et fonctions de contrôle ainsi qu'à l'impératif de traitement efficace des informations ;
- Les politiques écrites mises en place (B.1.2.) offrent une assurance raisonnable d'exhaustivité du dispositif de maîtrise des risques ;
- La société a, bien évidemment, nommé des responsables de fonctions clés satisfaisant aux exigences de compétence et d'honorabilité comme cela sera vu au point B.2.

B.1.1. L'organisation institutionnelle de MUTEX

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017 a adopté à l'unanimité le changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'Administration, régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

B.1.1.1. La direction effective

La direction effective de la société est assurée par le Directeur Général et un Directeur Général Délégué.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de MUTEX du 3 février 2022, et en application des dispositions de l'article L 225-56 du Code de commerce, des articles L. 322-3-2 et R. 322-168 du Code des assurances et des dispositions des articles 14-4 et 15-2 des statuts de MUTEX, la Direction Générale de MUTEX est assumée par le Directeur Général, Monsieur Pascal PIGOT.

Le Directeur Général Délégué, Monsieur Nicolas RINCE, a été nommé par décision du Conseil d'Administration du 3 février 2022.

Tous les dossiers et arbitrages significatifs sont examinés en Comité Exécutif (COMEX), constitué des deux membres de la direction effective, et du Directeur Offres d'Assurances et Développement, du Directeur Opérations Clients, du Directeur des Systèmes d'Information, du Directeur Financier, du Directeur Technique et Performance, et du Directeur des Ressources Humaines et de la Transformation.

Dans son fonctionnement, et afin de garantir la circulation de l'information, tant ascendante que descendante, le COMEX (42 réunions en 2022) invite à participer, à tout ou partie de ses réunions, tout directeur ou collaborateur en charge ou en lien avec un dossier présenté. Il s'appuie sur un ensemble de comités couvrant tous les domaines d'activité de la société : placements, engagements, ressources humaines, maîtrise des risques, technique, ...

Enfin, la direction effective s'attache à ce que les délégations de responsabilités et de signatures soient tenues à jour en permanence en intégrant les réorganisations de services et les mouvements de délégataires ; c'est ainsi que la direction effective a procédé à 13 mises à jour des délégations de signature en 2022.

B.1.1.2. Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de dix-sept administrateurs dont seize représentants des actionnaires et un administrateur indépendant.

La durée des fonctions d'administrateurs est de 6 ans et le nombre des administrateurs âgés de soixante-huit ans révolus ne peut excéder le tiers - arrondi au nombre immédiatement supérieur - des administrateurs en fonction.

Aucun des administrateurs n'est titulaire d'un contrat de travail conclu avec la société. L'exercice des fonctions d'administrateurs est gratuit. Toutefois :

- L'assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2017 a décidé d'allouer des jetons de présence au Conseil d'Administration. Ce dernier, en séance du 18 décembre 2017 a décidé de la répartition en les attribuant au seul administrateur indépendant ;
- Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2021 a décidé d'allouer au Président du Conseil d'administration une indemnité au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Les administrateurs du Conseil sont choisis par les actionnaires parmi leurs administrateurs ou leurs dirigeants salariés.

Le Conseil d'Administration a tenu 7 réunions en 2022 avec un taux de présence effective de 95,20 % pour l'ensemble de l'exercice, le taux de présence effective minimale requis par la réglementation pour pouvoir délibérer ayant été satisfait à toutes ses réunions.

Chacune des réunions du conseil d'administration donne lieu à un procès-verbal.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur un Comité d'Audit, Finances et Risques composé de cinq membres, dont le membre indépendant du Conseil d'Administration qui en est son président.

B.1.1.3. L'Assemblée Générale

Ne seront retenues dans le présent rapport eu égard à son objet que les seules résolutions concernant, directement, le système de gouvernance de la société, soit les sept résolutions suivantes :

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2022 (quorum et majorité ordinaire) validant l'opération de transfert des portefeuilles de contrats d'assurance SPHERIA VIE vers Mutex ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2022 (quorum et majorité ordinaires) approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux clos le 31 décembre 2021 ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2022 (quorum et majorité ordinaires) approuvant les Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (conventions réglementées) ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2022 (quorum et majorité ordinaires) approuvant le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 et l'affectation du solde proposé au compte « Report à nouveau » ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 22 septembre 2022 (quorum et majorité ordinaires) approuvant la mise en distribution exceptionnelle de sommes prélevées sur le report à nouveau ;

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2022 (quorum et majorité ordinaires) validant l'opération de transfert des portefeuilles de contrats d'assurance SPHERIA VIE vers Mutex ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2022 (quorum et majorité ordinaires) ratifiant la cooptation d'un membre du Conseil d'Administration.

B.1.2. Les politiques écrites

Pour mieux formaliser les procédures mises en œuvre pour garantir, raisonnablement, l'exhaustivité et la cohérence du dispositif de maîtrise des risques, MUTEX s'appuyait, au 31 décembre 2022, sur dix-sept politiques écrites couvrant les divers domaines de risques identifiés.

Structurées de façon variable, ces politiques écrites présentent un contenu répondant aux mêmes préoccupations :

- Présentation des objectifs poursuivis ;
- Principes fixés par les dirigeants effectifs en corrélation avec la stratégie de la société ;
- Description des processus incluant le recensement des principales tâches à effectuer et la désignation de leurs responsables ;
- Obligations d'information et d'alerte ;
- Le cas échéant, plans d'action et/ou modes opératoires définis comme cibles à court ou moyen terme.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Aucune des nominations de responsable de fonction clé n'a donné lieu à observation de la part du superviseur, attestant qu'elles satisfaisaient aux exigences de compétence et d'honorabilité attendues.

MUTEX s'est doté dès 2015 d'une politique en matière de compétence et d'honorabilité applicable aux membres des organes d'administration, de gestion et de contrôle de la société. Cette politique, régulièrement mise à jour, décrit le processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et l'honorabilité des personnes qui la dirigent.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-2 du code des assurances, le système de gestion des risques repose sur :

- Un processus de détermination du profil de risque et une cartographie des risques ;
- Des procédures d'informations et d'alerte, afin de permettre des prises de décision au niveau adéquat dans la structure organisationnelle et institutionnelle.

B.3.1. Détermination et mesure des risques

S'agissant de l'identification des risques, deux approches complémentaires sont mises en œuvre.

Les principaux risques financiers, techniques, stratégiques et externes sont analysés annuellement selon une approche top down, s'appuyant sur les connaissances du management et un référentiel externe (Ifaci) pour viser une exhaustivité des risques au-delà de ceux intégrés dans le calcul du capital de solvabilité requis. Dans cette approche, les dirigeants effectifs et l'ensemble des directeurs sont consultés annuellement pour donner leur propre appréciation de l'exposition aux risques ; cette démarche a abouti à une cartographie des risques.

En application d'une approche bottom-up, les responsables de processus opérationnels au travers d'ateliers garantissent un recensement fin et approprié des risques opérationnels conduisant à l'établissement d'une cartographie pertinente et globale. Vingt processus ont été mis à jour en 2022 conformément au plan d'actualisation. En complément de cette démarche a été menée une analyse de risques sur quatre projets internes à fort enjeu.

L'évaluation des risques est également appréciée selon deux approches :

- Une évaluation qualitative de leurs impacts et des actions d'atténuation mises en place ;
- Une évaluation quantitative par approche simulateur, correspondant au modèle standard.

Celle-ci a été confrontée aux mesures quantitatives de certains risques obtenues par la modélisation dans le cadre du processus ORSA, sous le pilotage de la fonction clé Gestion des Risques.

La grande diversité des activités de la société aboutit à une répartition relativement homogène du capital requis entre les différents macro-risques prévus dans la formule standard avant effet d'absorption par les participations aux bénéficiaires discrétionnaires et avant diversification inter-modulaire.

Cette répartition fait apparaître un poids quasi équivalent du risque Santé et du risque de marché dans le SCR de base après absorption par la participation au bénéfice discrétionnaire et après effet de diversification.

Les principaux risques identifiés comme forts ou majeurs dans la cartographie selon l'approche qualitative, sont pris en compte dans le calcul du capital requis dans le cadre de la formule standard. Il s'agit de risques de souscription, de risques financiers et des risques opérationnels.

Au titre des risques exogènes ou émergents, les risques de réputation ou d'image, donnent lieu à une vigilance interne. Un fonctionnement en cellule de crise est envisagé en cas de besoin.

Les risques relatifs à une dérive de la sinistralité, dans un contexte de crise économique impactant les souscripteurs en prévoyance collective, ont donné lieu à une mesure par l'intermédiaire d'un scénario défavorable étudié en 2021.

Il en est de même d'un risque de nature stratégique, l'évolution des stratégies de nos partenaires de distribution. Les impacts économiques d'une baisse significative de la production nouvelle et du stock de contrats ont fait l'objet d'un scénario de test en 2018 dans le cadre de l'ORSA.

Différents scénarios de stress sur l'évolution des marchés financiers sont également réalisés permettant de couvrir les principaux facteurs de risques de MUTEX dans un contexte de crise liée au conflit en Ukraine (hausse des spreads obligataires, diminution des rendements des OPC ...).

La direction des risques, via l'analyse des risques, fait chaque année une proposition des chocs à prendre en compte. Les dirigeants effectifs statuent in fine sur la nature et l'ampleur des stress tests.

Le processus de gestion des risques, sous le pilotage des dirigeants effectifs, a été complété dès 2012 afin d'intégrer le pilotage de l'évaluation interne prospective des risques et l'émission du rapport ORSA.

B.3.2. Procédures d'informations afin de permettre des prises de décision à un niveau adéquat

L'actualisation de l'analyse du profil de risque ainsi que du business plan intégrant le ratio de couverture de solvabilité sur une période prospective est réalisé au moins une fois par an. La direction des risques à la charge de présenter aux dirigeants effectifs les modalités d'évaluation et les analyses détaillées ; en amont, l'appropriation par les principales directions concernées est continue grâce à des ateliers de partage et de validation des résultats, et à la présentation des analyses dans le cadre des comités spécialisés.

Le dispositif global de maîtrise des risques repose sur un système de délégation à des comités pour les principaux risques (comités auxquels participe le directeur délégué des risques), avec un reporting à l'attention du COMEX.

Les principaux comités, dont les champs de compétences sont décrits ci-dessous, se sont réunis très régulièrement en 2022 et permettent une pratique effective d'une gestion « prudente » du fait des divers profils des participants et de la traçabilité des décisions.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-4, le système de contrôle interne comprend des procédures, un cadre de contrôle et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise. Il inclut la vérification de la conformité.

Décrite dans une politique spécifique, la procédure clé s'appuie sur une approche par les risques. Pour chaque processus de MUTEX, le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne réalise avec le responsable de processus une cartographie des risques opérationnels actualisée a minima tous les 3 ans (avec une périodicité plus forte pour les processus comportant des risques forts ou majeurs, ceux ayant connu une évolution importante susceptible de faire évoluer les risques ou ceux où il a été constaté des incidents opérationnels graves).

Les directions métiers sont responsables de la définition du niveau de contrôle de 1er niveau adéquat sur leur périmètre d'activités, au regard des risques inhérents à l'activité, et de la mise en œuvre de ce dispositif.

Elles sont également responsables de la définition et de la mise en œuvre du contrôle permanent de 2ème niveau sur leur périmètre d'activité, tant en interne que sur les délégataires. Le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne participe à la conception et à la revue annuelle des contrôles permanents ainsi qu'à l'analyse des résultats.

Le Département Risques Opérationnels et Contrôle Interne alimente une base Incidents qui permet de rentrer dans une démarche d'amélioration continue en identifiant des plans d'actions pour éviter que l'incident ne se reproduise.

La vérification de la conformité est également intégrée dans le cadre du contrôle interne. Le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur une équipe en charge des différentes thématiques de conformité (LCB-FT, Lutte contre la corruption, lutte contre la déshérence, lutte contre la fraude, Pratiques Commerciales et Protection des données personnelles) et de la veille réglementaire, d'un Comité de Conformité qui a pour objet d'apporter une visibilité suffisante sur la prise en charge effective des besoins de mise en conformité au sein de MUTEX et leur niveau d'avancement et un Club de veille juridique ayant pour objet d'analyser et diffuser les nouvelles obligations et leurs impacts opérationnels pour MUTEX.

En parallèle, le responsable de la fonction vérification de la conformité identifie et évalue le risque de non-conformité.

Une fois que la mise en conformité a été réalisée, le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur le dispositif de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne pour s'assurer du respect des procédures garantissant la conformité aux lois et aux règlements.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

En application de l'article R.354-5 du code des assurances, le responsable de la fonction audit a pour rôle :

- D'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, de gestion des risques et du dispositif de gouvernance ;
- De formuler des recommandations ainsi que des propositions d'actions, au vu de ses conclusions.

La fonction audit interne s'appuie sur le responsable fonction clé audit interne qui dispose des ressources mises à disposition par la Direction de l'Audit Interne du Groupe VYV. L'audit interne dispose également d'un budget pour faire appel à des consultants lorsque les missions d'audit traitent de sujets techniques nécessitant des compétences non détenues par les auditeurs.

En s'appuyant sur une approche par les risques, le responsable de la fonction clé audit interne a soumis en fin d'année 2022, le plan d'audit triennal 2023-2025 au Comité exécutif et au Comité d'Audit, Finances et Risques.

Les dysfonctionnements relevés lors des missions, conduisent à l'émission de recommandations priorisées sur 3 niveaux en fonction de la criticité du risque. Les plans d'actions définis en regard de ces recommandations, font systématiquement l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre à un rythme trimestriel.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Conformément à la réglementation, la Fonction Actuarielle a notamment pour rôle d'exposer un point de vue indépendant sur l'ensemble des domaines techniques propres au profil de risques de l'entreprise et de s'assurer de la cohérence de l'ensemble des travaux quantitatifs réalisés.

La Fonction Actuarielle fait partie intégrante de l'organisation de l'entité. Elle est placée sous la responsabilité du Directeur Général Délégué et est membre du Comité de Direction Générale de Mutex. Elle est membre du Comité Technique ainsi que du Comité des Équilibres Technique et Financier ce qui permet de suivre les hypothèses et les résultats des sujets concernant les provisions, la réassurance et la souscription. Elle a également accès au Comité des Engagements et Souscription, au Comité de Direction Général ou au Conseil d'Administration et à toute autre instance si elle considère qu'un sujet relève de son périmètre d'intervention.

Pour mener ses travaux la Fonction Actuarielle s'appuie en majorité sur les travaux réalisés par les équipes opérationnelles. Les recommandations exprimées à la suite de ces travaux figurent dans le rapport actuariel, validé annuellement par le Conseil d'Administration. L'avis exprimé sur la politique de souscription et de provisionnement, avec un focus sur la prévoyance collective, ainsi que l'avis sur la politique de réassurance figurent dans ce même document.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Dès lors qu'une direction métier identifie un nouveau besoin ou une évolution de sous-traitance, elle définit en coordination avec le responsable de la fonction Gestion des Risques et le responsable contrôle interne s'il s'agit d'une activité critique ou importante selon les critères définis dans la politique de sous-traitance.

Sur l'année 2022, la direction des risques a réalisé une analyse de risques portant sur l'externalisation de l'activité de dématérialisation qui a donné lieu à l'identification d'une sous-traitance importante ou critique.

Des externalisations décidées antérieurement sont considérées critiques et importantes : l'hébergement informatique et l'infogérance, confiés à Inetum, l'édition des courriers confiée à NUMEN Services, les activités de comptabilité auxiliaire titres confiées à OFI AM, la gestion des actifs financiers confiée à Egamo et OFI AM ainsi que l'externalisation de la fonction clé Audit Interne à l'UMG Groupe VYV.

Ces sous-traitances font l'objet d'un suivi sous un angle économique, pour s'assurer du respect continu par le prestataire de tous les engagements prévus par le contrat.

Ces délégations sur des activités très spécialisées se justifient pour l'atteinte d'une taille critique permettant de garantir une sécurité des opérations.

Dans chaque cas, les délégataires sont situés en France.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La prévoyance collective (activité prépondérante avec 67% du chiffre d'affaires en 2022) explique l'importance du risque de souscription sur les engagements « santé non similaire à la vie ». Le capital requis s'avère faible sur les engagements de remboursement de frais de soins, du fait de la part de cette activité (6% du chiffre d'affaires en 2022, en baisse par rapport à l'exercice antérieur) et du niveau de cession en réassurance. En application de la formule standard, pour les indemnités journalières et les rentes d'invalidité non consolidées, les calculs basés forfaitairement sur les primes et les provisions aboutissent en revanche à des montants significatifs de fonds propres mobilisés.

L'importance des garanties décès en prévoyance collective et individuelle dans le portefeuille aboutit également à un capital requis relativement élevé au titre du sous-module catastrophe vie, avant prise en compte du transfert par la réassurance.

Au vu du portefeuille de la société, l'approche qualitative du risque de souscription aboutit également à une mesure de ce risque comme fort, après prise en compte des mesures permettant de réduire ce risque, au titre :

- De l'érosion de la rentabilité du fait d'une dérive de sinistralité ;
- De l'insuffisance des tarifs par rapport au coût réel des garanties et frais de gestion.

L'activité de prévoyance collective est soumise à de nombreuses contraintes externes telles que le resserrement des marges dans un marché concurrentiel et le contexte économique des entreprises (hausse de l'incapacité de travail en particulier).

Le programme de réassurance renforce la protection du portefeuille.

L'activité d'assurance de MUTEX bénéficie de réassurance sous deux formes :

- Des traités en quote-part sur des contrats spécifiques, avec un engagement des réassureurs par année de survenance des sinistres (la quasi-totalité des engagements réassurés donnent lieu à des contreparties et sont cédés à des réassureurs européens) ou par année de souscription (pour les garanties dépendance) ;
- Des traités en excédent de sinistres et en excédent de perte annuelle, pris en compte pour les risques catastrophe vie et santé dans le calcul du capital requis, au vu des conditions contractuelles.

C.2 RISQUE DE MARCHE

Après la mise en transparence des fonds d'investissement, le pourcentage des titres obligataires dans le total de la valorisation des actifs financiers s'accroît pour atteindre 80%. Les actions de type 2 atteignent 1,3% de la valeur économique, tandis que les actions comportant un risque plus limité, de type 1 ou infrastructure représentent 9,1%.

Ces caractéristiques expliquent en grande partie le besoin de capital requis obtenu par sous-module de risque. Le niveau élevé du risque de spread (321M€ avant absorption, en baisse par rapport à l'exercice antérieur en raison de la hausse des taux) s'explique par la part importante des obligations d'entreprises dans le portefeuille et leur répartition en termes de notation.

Le capital requis au titre de la variation des taux d'intérêt est limité du fait de la bonne adéquation de l'actif par rapport aux engagements du passif, avec des sensibilités proches.

Les principaux risques financiers identifiés comme forts dans la cartographie actualisée en juin 2022, selon une approche qualitative, sont pris en compte dans le calcul du capital requis dans le cadre de la formule standard. Il s'agit du risque lié à l'environnement économique sur les marchés financiers conduisant à l'augmentation de la prime de risque attendue par ses créanciers (spread) et du risque de baisse de la valeur de la réalisation des actions et de l'immobilier.

Un suivi des plus-values latentes est effectué mensuellement par la Direction Financière de MUTEX afin d'identifier au plus tôt une tendance de baisse des prix de marché sur une catégorie d'emprunts obligataires et réviser le cas échéant l'allocation d'actifs et le niveau cible de réserve de capitalisation.

Mutex dispose d'une couverture action (Mutactions 21). Mutex a opté pour une couverture financière qui consiste en un investissement dans un Total Return Swap (TRS) dont la stratégie est de renouveler quotidiennement une paire de put (dont les strikes sont de 100% et 95%) d'échéance annuelle portant sur 50% du notionnel de l'exposition actions. Cette couverture action a permis de limiter l'impact d'une baisse du cours des actions sur le ratio de solvabilité. Sans couverture, le ratio de solvabilité aurait diminué de 4,3 pts.

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le capital de solvabilité requis au titre de ce sous-module est faible pour MUTEX (près de 8% du BSCR avant absorption) du fait :

- De l'exposition limitée du nombre de tiers et de leur qualité en termes de solvabilité (principalement assureurs, réassureurs et établissements bancaires français ou européens) ;
- De la prise en compte d'effet de compensation entre créances et dettes pour un même tiers entrant dans le champ de l'exposition de type 1 ;
- Du volume limité de créances supérieures à 3 mois.

Le recours extrêmement limité à des intermédiaires (autres que les mutuelles ayant noué un partenariat de distribution ou de gestion avec MUTEX) et des critères dans le choix des réassureurs (notation, dépôts en regard des engagements, ...) permettent de limiter également la vision qualitative du risque.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est suivi tous les ans à travers les calculs des durations de l'actif et du passif ainsi qu'une étude d'adéquation des flux « Cash Flow Matching » (qui est prise en compte dans les mandats de gestion).

Ces études consistent à vérifier si, à chaque pas de temps, les flux d'actif (coupons, valeurs de remboursement, dividendes...) sont suffisants pour couvrir les flux de passif (prestations, frais, commissions).

La capacité de MUTEX à répondre à ses engagements en situation de crise de liquidité est également mesurée par la capacité de cession de titres sous trois mois et la couverture des flux de passif.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

En application de la politique de contrôle interne, une analyse des risques est menée à minima tous les trois ans sur l'intégralité des processus opérationnels. La cartographie qui synthétise les appréciations des risques nets en fin d'année 2022 est présentée aux dirigeants effectifs au 1^{er} trimestre 2023.

Afin de limiter les incidents et leur impact financier, des actions de maîtrise sont mises en œuvre et donnent lieu à un suivi permanent sur l'ensemble des processus et à un contrôle interne de deuxième niveau.

Le risque lié à la cyber Sécurité reste élevé malgré les actions mises en place et le dispositif qui a significativement progressé. Ce risque est en évolution constante avec l'évolution des technologies et les cyber-attaques de plus en plus complexes à contrecarrer. L'exposition de Mutex à ce risque est accrue avec le développement du digital et la course contre l'obsolescence des logiciels. Le personnel est sensibilisé au risque cyber et fait partie intégrante de nos dispositions en matière de prévention, détection et réaction.

Le risque de discontinuité d'activité, qu'il fasse notamment suite à une discontinuité informatique ou à un sinistre sur le site du siège, est rendu à un niveau acceptable grâce aux actions de prévention et de protection mises en place par Mutex. Les actions de prévention mises en place, contrôle technique par exemple, les tests d'évacuation, les tests de reprise informatique et exercice de crise cyber, permettent de réduire l'occurrence et l'impact du risque de sinistre. Les infrastructures techniques permettent à tous les salariés et prestataires de Mutex de travailler à distance.

Dans ce cadre, le risque de discontinuité d'activité informatique fait l'objet d'un dispositif de surveillance permanente.

Une part importante des activités de Mutex est sous-traitée (hébergement et exploitation informatique, éditique, gestion financière, gestion des contrats d'assurance, distribution). En cas d'interruption d'un des délégataires, cela pourrait avoir un impact sur la continuité d'activité et la qualité de service rendu aux clients. Également, si le tiers ne respectait pas ses obligations, cela pourrait avoir un impact sur la conformité de Mutex et/ou sa réputation. Au regard du dispositif mis en place par Mutex pour encadrer la sous-traitance, ce risque lié aux activités déléguées et à la maîtrise de la relation avec les tiers apparaît comme significatif. Le dispositif est décrit dans la politique de sous-traitance. Le pilotage et le

contrôle de chaque sous-traitant sont adaptés aux enjeux et aux risques de l'activité sous-traitée. En cas d'interruption de l'activité ou de difficultés d'un des délégataires, Mutex activerait un dispositif d'urgence.

La Commission des Sanctions de l'ACPR a rendu le 29 mars 2022, au titre la procédure disciplinaire ouverte sur la déshérence des contrats de retraite supplémentaire, une sanction à l'encontre de Mutex prenant la forme d'un blâme et d'une sanction pécuniaire de 8 millions d'euros.

Au-delà des travaux déjà engagés pour renforcer le dispositif de déshérence (cadre procédural, développement d'un outil dédié, ...), Mutex a sollicité le cabinet PwC pour la réalisation d'un diagnostic de conformité permettant la construction de feuilles de route concernant les dispositifs LCB-FT, Déshérence, RGPD et DDA. Ces feuilles de route seront déclinées en 2023.

Concernant la LCBFT, plusieurs points d'appui sont identifiés : organisation, gouvernance, pilotage, cartographie, filtrage délai de traitement, formation). La feuille de route 2023 a été engagée avec pour objectifs de renforcer notamment le pilotage du dispositif global, le dispositif d'identification et d'évaluation des risques, le cadre procédural avec la revue et l'adaptation des procédures et politiques, le plan de contrôle permanent (1er et 2nd niveau), la mise en œuvre des obligations de vigilance et connaissance de l'identité des clients (KYC), et le plan de formation (échéances 31 dec 2023).

Concernant la déshérence, plusieurs points d'appui sont identifiés : organisation et gouvernance, cadre procédural, développement d'un outil de pilotage, formations. La feuille de route 2023 a été engagée avec pour objectifs notamment de préciser la formalisation et la mise en place d'une organisation et d'un pilotage renforcée du dispositif Déshérence (révision de la gouvernance actuelle), la mise en conformité des documents contractuels et précontractuels des produits, le renforcement du dispositif de contrôle des Délégataires de gestion et du dispositif de contrôle permanent de niveau 1, le renforcement du dispositif de suivi des formations et du dispositif FICOVIE (échéances 30 septembre 2023).

Mutex a également activement participé en 2022 au plan d'actions de prévention de la corruption engagé par Harmonie Mutuelle qui, après les 2 piliers déclinés en 2021 sur l'engagement de l'instance dirigeante et la cartographie des risques de scénarios de corruption, s'est concentré en 2022 sur l'évaluation des tiers.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 ACTIFS

D.1.1. Principe de valorisation des placements

Dans le bilan prudentiel, les placements sont évalués à leur juste valeur selon le modèle d'IAS 39. La juste valeur, appelée communément valeur de réalisation, est calculée dans le cadre du processus de clôture S1.

Il peut s'agir :

- D'une valeur de marché (actions cotées, obligations, OPCVM) ;
- D'une valorisation externe (FCPR, SCI/SCPI, actions non cotées).

D.1.2. Placements

Placements	31/12/2021			31/12/2022		
	S1	S2	Dif. S2/ S1	S1	S2	Dif. S2/ S1
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0	0	0	0	0	0
Détention dans les entreprises liées y compris participations	4	18	15	0	0	0
Actions	0	6	5	0	0	0
Obligations souveraines	2 406	3 358	952	2 472	2 473	1
Obligations d'entreprises	3 652	4 097	446	3 590	3 276	-314
Titres structurés	87	96	9	81	79	-2
Fonds d'investissement	1 493	1 834	341	1 570	1 819	250
Actifs des contrats en UC	48	48	0	37	37	0
Dépôts, Prêts et Avances sur police	1	1	0	2	2	0
Créances pour dépôts espèces auprès des cédantes	433	433	0	565	577	11
Total	8 123	9 892	1 768	8 317	8 263	-54

La différence entre la valorisation des placements en norme S2 par rapport aux comptes sociaux de MUTEX s'établit à -54 M€ en 2022 comparée à 1 768 M€ en 2021. Cette baisse des plus-values latentes de 1 822 M€ s'explique essentiellement par :

- La poursuite de la hausse des taux en 2022 entraînant une baisse de la valeur de marché des obligations et produits structurés (- 1 722 M€)
- La baisse de la valorisation des fonds d'investissement affectés par la baisse des marchés actions et la hausse des taux (-92 M€)

D.1.3. Modélisation des actifs

Les actifs ont été modélisés en date du 31/12/2022 à l'exception des actifs financiers en regard du portefeuille d'épargne-retraite en unités de compte (environ 37 M€).

Approche en transparence

Pour les OPCVM « cotés », l'effort de transparence a été réalisé jusqu'à un niveau de détermination 3 pour les fonds de fonds. Les autres OPCVM ont bénéficié d'une macro-transparence encore appelée approche par agrégat (data groupings) consistant à définir des poches d'allocation par macro-classe de risque (risque actions, risque de taux, risque de spread, etc...). Au total, les OPCVM traités par agrégat représentent 13,7% des actifs totaux, soit un pourcentage bien inférieur à la limite autorisée de 20% des actifs totaux.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1. Généralités

D.2.1.1. Engagements techniques au 31/12/2021

Au 31/12/2022, le niveau des provisions techniques dans les comptes sociaux (vision S1) atteint 7 793 M€.

Avant application de la mesure transitoire portant sur les provisions du bilan, les provisions techniques S2 s'élèvent à 6 834,3 M€ sans marge de risque et 7 228 M€ après marge de risque.

Après application de la mesure transitoire, le niveau des engagements S2 (y compris marge de risque) est de 6 899 M€.

Lob	Engagements Techniques	31/12/2021			31/12/2022		
		S1	S2 Avant transitoire	S2 Après transitoire	S1	S2 Avant transitoire	S2 Après transitoire
1	Santé	137,5	167,9	167,9	70,6	82,1	82,1
2	IJ/Invalidité dépendance annuelle	971,9	1 033,2	1 033,2	1 122,3	1 020,9	1 020,9
13	Santé Acceptation	92,1	111,0	111,0	8,6	9,7	9,7
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	67,7	83,4	83,4	50,0	46,5	46,5
29	Dépendance viagère	503,4	420,8	420,8	527,7	244,0	244,0
30	Épargne/Retraite/PPA hors Acceptation	3 540,5	4 560,6	4 203,0	3 469,6	3 525,0	3 203,9
31	Épargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	49,0	50,9	50,9	36,6	37,8	37,8
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	622,5	540,9	540,9	685,1	523,2	523,2
33	REA/Invalidité dépendance annuelle	1 283,1	1 428,0	1 428,0	1 295,5	1 227,7	1 227,7
35	Rente Invalidité Acceptation	131,5	141,3	141,3	106,5	101,3	101,3
36	Acceptation Vie	413,4	489,8	482,3	420,5	409,8	402,4
Total		7 812,7	9 027,9	8 662,7	7 793,0	7 228,0	6 899,3

D.2.1.2. Périmètre de modélisation

Le taux de modélisation est de 95,4% des provisions techniques en date du 31/12/2022 contre 95,8% au 31/12/2021. Le périmètre non modélisé est majoritairement composé de contrats en unités de compte pour lesquels MUTEX ne supporte pas le risque d'évaluation des actifs (MUTEX garantit uniquement la garantie « plancher » en cas de décès), la PGG (provision globale de gestion) et d'autres. Pour l'ensemble des contrats non modélisés, il est supposé que les provisions économiques dites « Best Estimate » sont égales aux provisions des comptes sociaux.

D.2.2. Principe de valorisation des provisions « Best Estimate »

D.2.2.1. Best Estimate déterministe

Le « Best Estimate » prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie (entrants et sortants) nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ces engagements. Les flux de trésorerie projetés comprennent ainsi notamment :

- Les paiements aux bénéficiaires (intégrant la politique de taux servis sur l'Épargne/Retraite et la revalorisation des garanties de prévoyance) ;
- Les frais correspondants au règlement des prestations et à l'administration des contrats (les frais directs ainsi que les frais faisant l'objet d'une allocation doivent être retenus, cf. ci-après) ;
- Les commissions de gestion/commercialisation ;
- Les commissions de réassurance ;
- Les primes.

D.2.2.2. Valorisation des coûts d'option

Le calcul des provisions « Best Estimate » tient compte de la valeur des options et garanties financières. Le périmètre d'évaluation des coûts d'options intègre les options liées à la présence de Taux Minimum Garanti (TMG) et de clauses de participation aux bénéfices ainsi que de rachats dynamiques. La prise en compte de la valeur temps des options financières (TVFOG) est effectuée via des calculs stochastiques.

Plus précisément, la valeur temps des options et garanties financières correspond à l'écart entre :

- Les provisions « Best Estimate » déterministes calculées sur 40 ans et dans un environnement financier prospectif extrapolé de la courbe des taux sans risque ;
- Et la moyenne des provisions « Best Estimate » calculées sur les 1 000 scénarios financiers stochastiques.

D.2.3. Evaluation

D.2.3.1. Périmètre Macro lob Life UC

Lob	BE	31/12/2021			31/12/2022		
		S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT	S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT
32	Décès toutes causes	456,1	352,2	77%	513,6	356,6	69%
36	Décès toutes causes	18,1	18,2	101%	16,4	10,8	66%
	Total Décès toutes causes	474,1	370,4	78%	530,0	367,4	69%
30	Epargne Retraite	3 242,3	3 744,4	115%	3 128,2	2 747,8	88%
31	Epargne Retraite	49,0	49,0	100%	36,6	36,6	100%
36	Epargne Retraite	374,3	427,7	114%	401,3	376,9	94%
	Total Epargne Retraite	3 665,7	4 221,1	115%	3 566,1	3 161,3	89%
30	PPA	298,2	326,4	109%	341,4	351,3	103%
32	PPA	0,1	0,0	69%	0,1	0,0	69%
36	PPA	0,0	0,0	100%	0,0	0,0	100%
	Total PPA	298,3	326,5	109%	341,5	351,3	103%
32	Rente conjoint	107,5	118,2	110%	105,9	97,7	92%
36	Rente conjoint	1,6	1,5	94%	1,0	0,2	17%
	Total Rente conjoint	109,2	119,8	110%	106,9	97,9	92%
32	Rente éducation	58,8	53,3	91%	65,6	51,6	79%
36	Rente éducation	19,4	19,6	101%	1,7	1,3	78%
	Total Rente éducation	78,2	72,9	93%	67,3	53,0	79%
	Total LIFE	4 625,4	5 110,6	110%	4 611,8	4 030,8	87%

Mesures transitoires

Les mesures transitoires utilisées dans les calculs S2 sur la « macro-lob » Vie et UC au 31/12/2022 sont les suivantes :

- La correction pour volatilité (impact estimé à 40 M€) ;
- La transitoire provision sur le périmètre Epargne (impact estimé à 329 M€).

Analyse du passage de S1 à S2

L'analyse du tableau ci-dessus met en exergue 2 segments d'activité présentant 2 profils d'écart entre les provisions économiques et les provisions comptables distincts :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

Le « Best Estimate » est inférieur d'environ 11% aux provisions comptables S1 en raison notamment :

- des taux d'actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » qui sont supérieurs aux taux techniques S1, impliquant une diminution d'environ 14% par rapport aux provisions comptables S1
- de la mesure transitoire S2 sur les provisions techniques conduit à amoindrir le « Best Estimate », impliquant une diminution d'environ 9% par rapport aux provisions comptables S1

En partie compensés par les points suivants :

- de la participation aux bénéfices discrétionnaire incluses dans le « Best Estimate » au-delà de la provision pour participation aux excédents S1, impliquant une hausse d'environ 8% par rapport aux provisions comptables S1
 - du coût des options et garanties inclus dans le « Best Estimate », impliquant une hausse d'environ 4% par rapport aux provisions comptables S1
- Segment Prévoyance Vie

Le « Best Estimate » est inférieur d'environ 26% aux provisions comptables S1 en raison notamment :

- des écarts entre les lois biométriques prises en compte pour calculer le « Best Estimate » *versus* celles utilisées pour calculer les provisions comptables S1, s'agissant notamment des décès des assurés en arrêt de travail, impliquant une diminution d'environ 17% par rapport aux provisions comptables S1
- des taux d'actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » sont supérieurs aux taux techniques S1, impliquant une diminution d'environ 11% par rapport aux provisions comptables S1
- des bénéfices liés aux primes futures projetées inclus dans le « Best Estimate » (frontière des contrats) non pris en compte pour calculer les provisions comptables S1, impliquant une diminution d'environ 6% par rapport aux provisions comptables S1

En partie compensés par les points suivants :

- La valeur actuelle des coûts incluse dans le « Best Estimate » (dite "BE de frais") est supérieure aux chargements inclus dans les provisions comptables S1, impliquant une hausse d'environ 5% par rapport aux provisions comptables S1
- Le « Best Estimate » inclut la revalorisation future estimée des prestations, non prise en compte pour calculer les provisions comptables S1, impliquant une hausse d'environ 2% par rapport aux provisions comptables S1

Analyse du passage des provisions BE de N-1 à N :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

La diminution du « Best Estimate » de 23% entre 2021 et 2022 résulte de la combinaison de plusieurs effets :

- La hausse des taux d'actualisation entre N-1 et N explique une baisse de 23% ;
- La mise à jour des données de passif explique une baisse de 3% ;
- Compensé en partie par la charge financière liée à la PB entraînant une hausse pour près de 3%.

- Segment Prévoyance Vie

La diminution du « Best Estimate » de 8% entre 2021 et 2022 résulte de la combinaison de plusieurs effets :

- La hausse des taux d'actualisation S2 entre 2021 et 2022 explique une baisse du "Best Estimate" de 15%

- Compensé par une hausse de 4% en raison de la hausse des volumes et des hypothèses de coûts projetés
- L'évolution du portefeuille de passif explique une hausse du "Best Estimate" de 3%

D.2.3.2. Périmètre Macro-Santé SLT et non SLT :

Lob	BE	31/12/2021			31/12/2022		
		S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT	S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT
35	Complément Retraite	0,0	0,0		56,5	56,5	
33	Complément Retraite	0,4	0,0	0%	0,4	0,0	0%
	Total Complément Retraite	0,4	0,0	0%	56,9	56,5	99%
14	Décès accidentel	0,0	0,0	-167%	0,0	-0,2	-340%
2	Décès accidentel	17,8	8,2	46%	22,1	12,3	56%
	Total Décès accidentel	17,8	8,2	46%	22,1	12,2	55%
14	Dépendance	0,8	0,8	100%	0,7	0,7	100%
2	Dépendance	0,0	-2,4	0%	0,0	-3,8	0%
29	Dépendance	503,4	410,6	82%	527,7	240,5	46%
33	Dépendance	76,9	88,7	115%	70,6	59,3	84%
	Total Dépendance	581,1	497,7	86%	599,0	296,7	50%
2	Exonération	0,3	0,1	20%	0,3	0,1	20%
	Total Exonération	0,3	0,1	20%	0,3	0,1	20%
14	Arrêt de travail	66,9	69,9	105%	49,3	37,3	76%
2	Arrêt de travail	953,7	867,1	91%	1 099,9	814,9	74%
33	Arrêt de travail	1 205,8	1 303,0	108%	1 224,5	1 149,8	94%
35	Arrêt de travail	131,5	137,6	105%	49,9	44,0	88%
	Total Arrêt de travail	2 357,9	2 377,6	101%	2 423,5	2 046,1	84%
1	Maladie	137,5	141,8	103%	70,6	66,2	94%
13	Maladie	92,1	93,7	102%	8,6	7,8	91%
2	Maladie	0,0	0,0	100%	0,0	0,0	100%
	Total Maladie	229,7	235,5	103%	79,3	74,0	93%
	Total HNSLT	1 269,2	1 179,2	93%	1 251,6	935,5	75%
	Total HSLT	1 918,0	1 939,8	101%	1 929,6	1 550,2	80%

Mesures transitoires

La mesure transitoire utilisée dans les calculs S2 santé similaire ou non à la vie au 31/12/2022 est uniquement la correction pour volatilité (38 M€).

Analyse du passage de S1 à S2

En Arrêt de travail, l'écart entre les provisions techniques S1 et le « Best Estimate » (-16%) s'explique par les effets suivants :

- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le « Best Estimate » sont supérieurs aux taux techniques S1, impliquant une diminution d'environ 17% par rapport aux provisions comptables S1
- Les écarts entre les lois biométriques prises en compte pour calculer le « Best Estimate » *versus* celles utilisées pour calculer les provisions comptables S1, s'agissant notamment des taux de passage en invalidité, impliquant une diminution d'environ 8% par rapport aux provisions comptables S1

En partie compensés par les effets suivants :

- Le « Best Estimate » inclut la revalorisation future estimée des prestations, non prise en compte pour calculer les provisions comptables S1, impliquant une hausse d'environ 5% par rapport aux provisions comptables S1

- La valeur actuelle des coûts incluse dans le « Best Estimate » (dite “BE de frais”) est supérieure aux chargements inclus dans les provisions comptables S1, impliquant une hausse d’environ 3% par rapport aux provisions comptables S1

En Dépendance, l’écart entre les provisions techniques S1 et le « Best Estimate » (-50%) s’explique principalement par le fait que les taux d’actualisation S2 sont nettement supérieurs aux taux S1 (0,5%).

Analyse du passage des provisions « Best Estimate » de N-1 à N :

En Arrêt de travail, la diminution du « Best Estimate » de 14% entre 2021 et 2022 résulte principalement de la mise à jour de la courbe des taux S2 (-17%), en partie compensée par l’évolution du portefeuille (hausse des volumes... : +3%).

En Santé, l’évolution du « Best Estimate » s’explique principalement par la baisse des provisions techniques S1 liée à : la comptabilisation du compte de sortie UCANSS (résiliation de ce contrat soit baisse de -36 M€) et au rattrapage des comptes antérieurs sur les contrats CCN Enseignement Privé (-58 M€) et Pole Emploi Santé (-32 M€).

D.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre les méthodes de valorisation des normes comptables françaises et les méthodes de valorisation de Solvabilité 2 pour les principaux éléments de l’actif et du passif (autres que les placements et les provisions techniques décrits en D.1 et D.2).

Thème	Principes Bilan statutaire	Principes Bilan prudentiel	Application Mutex Solvabilité 2
Incorporels	Comptabilisation au coût d’acquisition + amortissement	Non reconnu	Valorisé à zéro
Créances pour dépôts espèces	Comptabilisation du nominal + dépréciations	JV selon les principes IAS39	Valorisation économique (somme actualisée des cash flows futurs)
Autres créances	Comptabilisation du nominal + dépréciations	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Impôt Différés	Non comptabilisé	Comptabilisé selon les principes d’IAS 12	Non comptabilisé dans le cas d’un IDA en situation nette et comptabilisé dans le cas d’un IDP en situation nette
Capitaux Propres		Absent du Bilan S2	Réserve de réconciliation
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	Comptabilisation du nominal	JV selon les principes IAS39	Modélisées pour la garantie Dépendance Valeur bilan statutaire pour les autres garanties
Dettes et Trésorerie	Comptabilisation du nominal	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Dettes subordonnés	Comptabilisation du nominal	JV hors effet du risque de crédit propre	Valorisation interne des TS Le niveau de spread servant à l’évaluation est figé au niveau de spread à l’émission des titres

D.3.1. Valorisation des impôts différés

Nous constatons des impôts différés sur :

- Les différences entre la valeur S2 d’un actif ou d’un passif et sa valeur fiscale ;

- Les décalages temporaires entre le résultat S2 et le résultat fiscal ;

Au 31/12/2022, MUTEX présente une position d'impôts différés négative qualifiée de « passif net ». Cette position nette est la résultante du solde entre les impôts différés actif - IDA (155 M€) et les impôts différés passif - IDP (242 M€) calculés poste par poste dans le bilan prudentiel (Cf. état S.02.01.02).

Cet impôt différé passif net de 87 M€ s'explique essentiellement par :

- un IDA de 55 M€ sur les actifs lié à la situation de moins-value latente nette sur les placements ;
- un IDP de 133 M€ provenant de l'écart BE - provisions techniques;
- un IDP de 9 M€ lié aux autres actifs et passifs.

Sans application de la mesure transitoire sur les provisions, l'impôt différé passif net de MUTEX aurait été de 2 M€.

D.3.2. Dettes pour dépôts espèces

Les dettes pour dépôts espèces sont valorisées à 327 M€ au 31/12/2022 pour une valeur comptable de 370 M€. L'écart entre ces deux normes provient de valorisation économique de la dette pour dépôts espèces qui est réalisée pour le périmètre dépendance et de la valorisation simplifiée réalisée pour le périmètre prévoyance (valeur sociale + Best Estimate intérêts dépôts espèces).

D.3.3. Valorisation des dettes subordonnées

Concernant la méthodologie de valorisation de la dette subordonnée (TSR de 200 M€ émis fin 2020), Mutex recalcule la valeur économique à chaque date d'inventaire en utilisant une méthode simplifiée :

- Le spread implicite du titre subordonné est figé à l'émission et considéré comme constant
- Actualisation par la suite les flux futurs, ie les coupons et le montant de remboursement, avec la courbe des taux EIOPA sans volatility adjustment en date d'inventaire augmentée du spread à l'émission.

D.3.4. Créances pour dépôts espèces

Mutex porte, principalement, à son bilan, les créances des dépôts espèces effectués par Mutex Union. Les créances font l'objet d'un calcul de valorisation économique, cette dernière étant égale à la somme actualisée des cash flows futurs attendus : somme des variations de dépôts et des intérêts sur dépôts.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1. Actif net

L'actif net correspond à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs évaluée conformément aux méthodes exposées au chapitre D. De manière analytique, l'actif net se décompose comme suit :

Actif net	31/12/2021	31/12/2022	Variation
Capital social	37	37	0
Primes liées au capital social	269	269	0
Réserve de réconciliation	1 105	999	-106
Total	1 412	1 306	-106

L'actif net est composé à hauteur de 23% par les fonds propres sociaux (capital social et primes d'émission) et 77% par les éléments constitutifs de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation se décompose de la façon suivante :

Réserve de réconciliation	31/12/2021	31/12/2022	Variation
Annulation des actifs incorporels	-0	-0	0
Report à nouveau	45	61	16
Résultat	21	60	39
Coût évaluation de la dette subordonnée (Vnc - Vm)	6	42	35
IDP nets	-116	-87	29
Richesse actifs de placement (Vm - Vnc)	1 768	-54	-1 822
Réserve de capitalisation	415	394	-21
BE-PT cédées (DDE incluse)	-185	-311	-126
PT-BE brutes	-850	894	1 744
Total	1 105	999	-106

La baisse de la réserve de réconciliation de 106 M€ est essentiellement liée aux facteurs ci-dessous :

- La baisse des plus-values latentes de 1 822 M€ lié à la hausse des taux
- La baisse en valeur absolue de l'écart BE-provisions techniques nettes de 1618 M€
- Le résultat net et le report à nouveau qui progressent respectivement de 39 M€ et 16 M€
- La baisse de la valorisation de la dette subordonnée de 35 M€ en lien avec la hausse des taux

L'impact de la mise en œuvre de la mesure transitoire provisions sur le périmètre Epargne représente une amélioration de la réserve de réconciliation de 244 M€ qui se décompose comme suit :

- 329 M€ de « Best Estimate » bruts (pas d'effet réassurance sur ce périmètre) ;
- -85 M€ d'impôts différés actif.

E.1.2. Fonds propres éligibles

a. Evolution des fonds propres éligibles

	31/12/2022
Fonds propres éligibles à l'ouverture	1 605
Dividendes distribués	-5
Résultat de l'exercice	60
Reprise de la réserve de capitalisation	-21
Baisse des plus- et moins-values latentes	-1 822
Réévaluation des provisions techniques	1 618
Impôts générés par les retraitements à la juste valeur	29
Fonds propres éligibles à la clôture	1 464

Le montant des fonds propres éligibles au 31/12/2022 s'élève à 1 464 M€ contre 1 605 M€ en 2021. Cette baisse de 141 M€ est principalement liée à :

- La baisse des plus-values latentes y compris CDE (1 822 M€) plus importante que la baisse de l'écart BE-PT net y compris DDE (1 618 M€), entraînant une baisse des impôts différés de 29 M€
- En dépit de la hausse des fonds propres comptables avec :
 - Un résultat net 2022 de 60 M€, en progression de 39 M€ par rapport à 2021
 - Une distribution de dividende en 2022 à hauteur de 5 M€
 - Une baisse de la réserve de capitalisation de 21,5 M€ liée aux arbitrages effectués sur le portefeuille obligataire

b. Décomposition des fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles se décomposent de la manière suivante :

Fonds propres Eligibles	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3	Total
Fonds Propres de Base	1 306	0	158	0	1 464
Capital Social	37	0	0	0	37
Primes liées au capital social	269	0	0	0	269
Réserve de réconciliation	999	0	0	0	999
Dette subordonnée	0	0	158	0	158
Fonds Propres Auxiliaires	0	0	0	0	0
Fonds propres disponibles	1 306	0	158	0	1 464
Ecretements	0	0	0	0	0
Fonds propres éligibles	1 306	0	158	0	1 464

La dette subordonnée est intégrée dans les fonds propres (158 M€ en Tier 2) sans déclencher le seuil d'écretements, de telle sorte que les fonds propres éligibles à la couverture de la charge en capital sont égaux aux fonds propres disponibles.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1. Méthodologie d'évaluation des SCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) est calculé selon la formule standard. Au 31/12/2022, il s'élève à 795 M€ contre 950 M€ au 31/12/2021.

Les SCR calculés par modules de risque sont présentés dans le tableau ci-dessous :

SCR	31/12/2021		31/12/2022	
	Avant absorption	Après absorption	Avant absorption	Après absorption
Risque de Marché	780,7	570,5	578,9	391,0
Risque de défaut de contreparties	83,4	83,4	80,4	80,4
Risque de souscription vie	283,5	180,1	337,2	163,6
Risque de souscription Santé	490,2	488,6	477,9	460,9
Risque de souscription Non-vie				
Risque sur les incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0

Avant absorption par les provisions techniques, le risque de marché et le risque de souscription Santé sont les modules de risque les plus élevés, ils représentent respectivement 39% et 32% du volume total de SCR modulaires.

Après absorption par les provisions techniques, le poids du risque de marché est de 36% et celui du risque de souscription Santé est de 42%.

E.2.2. Risque de marché

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de marché est effectuée à l'aide de la formule standard.

E.2.2.1. SCR Action

En M€	31/12/2021			31/12/2022		
	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption
Risque Actions	300,4	176,7	41,2%	218,4	145,3	33,5%
Type 1	250,6	141,1	43,7%	166,0	111,9	32,6%
Type 2	46,1	32,8	28,9%	44,3	28,7	35,2%
Type 3	16,4	11,4	30,7%	20,0	12,4	38,1%

La baisse des SCR brut pour le module Action résulte majoritairement de la baisse des marchés actions couplée à la baisse de l'effet Dampener (-3,02% en 2022 vs 6,88% en 2021) qui en découle.

E.2.2.2. SCR Taux

En M€	31/12/2021			31/12/2022		
	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption
Risque de taux d'intérêt	62,2	52,5	15,6%	0,0	35,2	
Hausse	-106,7	-67,0	37,2%	-26,0	35,2	235,3%
Baisse	62,2	52,5	15,6%	29,9	0,0	100,0%

Le SCR de taux a diminué par rapport au 31/12/2021. Par ailleurs, ce SCR n'est plus porté par le risque de baisse mais par le risque de hausse des taux

Cette inversion due à une absorption par les provisions techniques plus importante peut s'expliquer par les points suivants :

- Un aplatissement et une inversion de la courbe des taux au 31/12/2022
- Les niveaux des chocs à la baisse et la hausse qui ont bien plus d'impact sur la courbe centrale que l'an passé à cause de la hausse des taux.

E.2.2.3. SCR de Spread

En M€	31/12/2021			31/12/2022		
	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption	Avant absorption	Après absorption	Coeff absorption
Risque de spread	414,4	319,7	22,8%	321,2	211,0	34,3%

Comme au 31/12/2021, le risque de marché est essentiellement porté par le SCR de spread, le portefeuille obligataire en direct (76% de la valeur de marché totale des actifs) étant composé à 49% d'obligations corporate.

Le SCR de spread diminue suite à une baisse des plus-ou-moins-values latentes des actifs obligataires, la courbe des taux étant plus élevée.

La politique d'investissement de MUTEX prévoit une diversification des investissements en obligations d'entreprises en matière d'exposition (en pourcentage de la valeur de marché) par maturité et notation, traduite opérationnellement par la formalisation de mandats de gestion.

E.2.3. Risque de contrepartie

La charge en capital résultant de l'évaluation des risques de contrepartie porte sur les typologies d'exposition suivantes :

Risques de Type 1 : Les expositions au risque de type 1 ont été ventilées nominativement par contreparties et sont générées par :

- Les créances vis à vis de contreparties bancaires ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance en cession et en acceptation ;
- Les provisions techniques S2 cédées nettes de la valeur prudente des collatéraux, pour les expositions aux défauts des réassureurs.

Risques de Type 2 : Ces expositions correspondent aux risques générés par diverses créances assurés/intermédiaires pour lesquelles les contreparties sont considérées comme non identifiables et diversifiables. Ces créances sont constituées pour l'essentiel des créances nées d'opérations directes, de créances fournisseurs et de créances vis-à-vis d'organismes publics.

En M€	31/12/2021	31/12/2022
Risque de contrepartie	83,4	80,4
Type 1	11,5	3,4
Type 2	74,4	77,9

E.2.4. Risque de souscription

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de souscription vie (LIFE) et santé similaire à la vie (HSLT) est effectuée par approche simulatoire à partir des chocs des spécifications techniques. Seul le risque catastrophe vie a été évalué par formule fermée sur la base des simplifications prévues par les spécifications techniques du 30/04/2014 (SCR.7.82. et SCR.7.83.). Le risque de souscription santé non similaire à la vie (NSLT) est calculé par approche de type formule fermée.

Aucun paramètre spécifique (USP) à l'entité MUTEX n'a été utilisé dans le calibrage des chocs de souscription.

En M€	31/12/2021	31/12/2022
Risque de souscription vie	180,1	163,6
Risque de souscription Santé	488,6	460,9
Santé SLT - risque de souscription	116,7	69,6
Santé Non-SLT	415,5	419,0
Santé CAT	14,1	10,9

La baisse du SCR Santé de -17 M€ s'explique principalement par la baisse du SCR Santé SLT du fait de la diminution des assiettes sous-risques (baisse des Best Estimate en lien avec la hausse des taux).

La hausse du SCR Santé NSLT de 4 M€ s'explique par un volume de prime retenu (lob Protection du revenu) dans le cadre du calcul du SCR primes et réserves plus important. La hausse du volume de primes de la lob protection du revenu est en lien avec les objectifs de Mutex en matière de développement et de renforcement sur le segment Prévoyance.

E.2.5. Capacité d'absorption

E.2.5.1. Mesure de la capacité d'absorption

Les SCR ont été calculés bruts et nets d'absorption par la participation aux bénéfices. Il a été vérifié que la capacité d'absorption des chocs par la participation aux bénéfices (mesurée comme la différence

entre le SCR brut et net de participation aux bénéfiques) n'excédait pas la valorisation de la participation discrétionnaire (appelé Future Discretionary Benefits ou FDB).

Cette dernière a été calculée comme la différence entre le « Best Estimate » net de réassurance et le « Best Estimate Garanti » net de réassurance. Son montant s'élève à 656,9 M€ au 31/12/2022 :

en M€	31/12/2021	31/12/2022
FDB	458,7	656,9

Aucune capacité d'absorption n'a été prise en compte pour le risque de concentration.

L'absorption du BSCR est de 25% en 2022 contre 20% en 2021 et est principalement portée par l'absorption du risque de marché.

L'absorption par les provisions techniques augmente par rapport au 31/12/2021. La hausse du niveau des taux au 31/12/2022 augmente la participation aux bénéfiques versée aux assurés au cours de la projection.

en M€	31/12/2021	31/12/2022	Evolution
Absorption par les provisions techniques	228,6	253,6	10,93%

Le profil de MUTEX (l'Epargne/Retraite représente plus de 51% des provisions techniques) permet d'absorber une partie importante des différents chocs grâce au mécanisme de participation aux bénéfiques.

E.2.5.2. Ajustement par l'impôt du BSCR

Avant prise en compte des impôts différés, le SCR s'établit à 828,7M€.

Avant application de la mesure transitoire sur les provisions techniques Epargne, MUTEX est en situation d'impôts différés de passif nets à hauteur de 1,7 M€, contre 21,6 M€ en 2021. La baisse des plus-values latentes n'est pas compensée par la baisse des Best Estimates. La reconnaissance d'impôts différés notionnels de 31,8 M permet d'augmenter le montant d'impôts différés totaux entrant dans le calcul de la charge en capital.

Ces montants permettent d'absorber une partie du SCR qui s'établit, *in fine*, à 795 M€ (les impôts différés permettant de diminuer le SCR sont les impôts différés hors mesure transitoire sur les provisions techniques, celle-ci ne s'appliquant qu'aux éléments du bilan prudentiel).

E.2.6. Impact de la correction pour volatilité sur les indicateurs de solvabilité

L'impact de la correction pour volatilité sur les indicateurs de solvabilité est synthétisé dans le tableau suivant :

Avec mesures transitoires provisions :

en M€	Sans VA	Avec VA	Impact
Capital de solvabilité requis	816,1	795,2	-20,8
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 395,7	1 464,4	68,7
Taux de couverture S2	171,0%	184,1%	13,1%

Hors mesures transitoires provisions :

en M€	Sans VA	Avec VA	Impact
Capital de solvabilité requis	816,1	795,2	-20,8
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 152,0	1 220,6	68,7
Taux de couverture S2	141,2%	153,5%	12,3%

E.2.7. Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) a été évalué en conformité avec le règlement délégué. Les planchers (cf. Minimum de Capital Requis Absolu) ont été appliqués séparément en Vie et en Non-Vie conformément aux articles MCR.16 et MCR.21.

Le MCR est de 334 M€ en 2022 contre 398 M€ en 2021.

ANNEXES

BILAN PRUDENTIEL (S.02.01.02)

Actif en K€

Actifs		Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	155 216
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 231
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	7 647 767
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	219
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	219
Obligations	R0130	5 827 369
Obligations d'État	R0140	2 472 988
Obligations d'entreprise	R0150	3 275 746
Titres structurés	R0160	78 635
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 819 213
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	966
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	36 568
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 514
Avances sur police	R0240	1 261
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	253
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	689 917
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	109 160
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	109 160
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	580 757
Santé similaire à la vie	R0320	349 851
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	230 906
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	576 677
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	467 338
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 977
Autres créances (hors assurance)	R0380	24 349
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	37 279
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	9 642 832

Passif en K€

Passifs		Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	R0510	1 159 199
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 159 199
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	935 474
Marge de risque	R0590	223 724
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 702 388
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 572 926
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 550 174
Marge de risque	R0640	22 752
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 129 461
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	3 994 223
Marge de risque	R0680	135 238
Provisions techniques UC et indexés	R0690	37 751
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	36 583
Marge de risque	R0720	1 167
Other technical provisions	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 283
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	326 808
Passifs d'impôts différés	R0780	241 812
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	84
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	143 586
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	248 900
Autres dettes (hors assurance)	R0840	315 634
Passifs subordonnés	R0850	158 496
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	158 496
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	8 336 942
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 305 891

PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02)

Non Vie en K€

		Ligne d'activité pour:		Total
		engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110	57 865	524 377	582 242
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	4 885	42 131	47 016
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140	23 937	78 699	102 636
Net	R0200	38 813	487 810	526 623
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210	57 865	524 152	582 017
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	4 885	42 127	47 012
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240	23 937	78 699	102 636
Net	R0300	38 813	487 580	526 393
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310	56 215	240 615	296 829
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	24 719	144 845	169 563
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	26 050	29 456	55 506
Net	R0400	54 883	356 003	410 886
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410	3 251	-106 511	-103 261
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	20 308	61 620	81 928
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440	3 969	-14 062	-10 093
Net	R0500	19 590	-30 830	-11 240
Dépenses engagées	R0550	2 987	72 814	75 801
Autres dépenses	R1200			5 885
Total des dépenses	R1300			81 686

Vie en K€

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410	40 760	98 589	2 270	207 111	0	1 331	54 648	404 708
Part des réassureurs	R1420	30 765	1 757	0	34 366	0	0	0	66 888
Net	R1500	9 995	96 831	2 270	172 745	0	1 331	54 648	337 820
Primes acquises									
Brut	R1510	40 542	98 589	2 270	207 111	0	1 331	54 648	404 490
Part des réassureurs	R1520	30 765	1 757	0	34 366	0	0	0	66 888
Net	R1600	9 776	96 831	2 270	172 745	0	1 331	54 648	337 602
Charge des sinistres									
Brut	R1610	15 067	274 399	7 176	159 694	164 151	-88 667	41 337	573 157
Part des réassureurs	R1620	19 122	2 795	0	63 958	22 841	0	0	108 717
Net	R1700	-4 055	271 603	7 176	95 736	141 310	-88 667	41 337	464 441
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-26 522	188 232	4 813	-5 082	25 308	-40 377	-6 819	139 553
Part des réassureurs	R1720	-15 483	1 119	0	13 045	6 712	0	0	5 394
Net	R1800	-11 039	187 113	4 813	-18 127	18 596	-40 377	-6 819	134 160
Dépenses engagées	R1900	2 034	48 176	1 037	44 184	25 863	272	4 974	126 540
Autres dépenses	R2500								1 119
Total des dépenses	R2600								127 659

PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (S.12.01.02)

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Total (santé similaire à la vie)							
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070		C0080	C0090	C0100		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
						Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties											
Provisions techniques calculées comme un tout																		
R0010																		
R0020																		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
R0030	3 409 765		36 583				505 885	47		396 401	4 348 681		240 465		1 209 136	100 573	1 550 174	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	18 982		0				211 924	0		0	230 906		170 882		178 969	0	349 851	
R0080																		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	3 390 783		36 583				293 961	47		396 401	4 117 775		69 583		1 030 167	100 573	1 200 323	
R0090																		
Marge de risque	115 449	1 167			17 130					13 422	147 168	3 529			17 747	1 476	22 752	
R0100																		
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout																		
R0110																		
Meilleure estimation	-310 672		0				0			-7 203	-317 875		0		0	0	0	
R0120																		
Marge de risque	-10 519	0	0		0		0			-244	-10 763	0	0		0	0	0	
R0130																		
Provisions techniques - Total	3 204 023	37 751			523 062					402 376	4 167 212	243 994			1 226 883	102 049	1 572 926	
R0200																		

PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE (S.17.01.02)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut	R0060	-2 047	-19 890	-21 937
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-2 967	-13 523	-16 491
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	920	-6 366	-5 446
Provisions pour sinistres				
Brut	R0160	76 048	881 363	957 411
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	36 924	88 726	125 651
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	39 123	792 637	831 760
Total meilleure estimation - brut	R0260	74 001	861 474	935 474
Total meilleure estimation - net	R0270	40 044	786 271	826 314
Marge de risque	R0280	17 698	206 027	223 724
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			
Meilleure estimation	R0300			
Marge de risque	R0310			
Provisions techniques - Total				
Provisions techniques - Total	R0320	91 699	1 067 500	1 159 199
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	33 957	75 203	109 160
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	57 741	992 297	1 050 039

SINISTRES EN NON VIE (S.19.01.21)

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Antérieur	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
R0100											368
R0160	45 021	124 219	43 681	7 035	2 082	402	77	3	201	49	
R0170	95 973	322 640	28 105	97 608	1 408	445	177	114	61		
R0180	269 302	158 005	40 946	6 844	2 851	621	2 513	-681			
R0190	273 450	146 907	55 287	13 766	2 260	1 923	1 205				
R0200	22 896	232 586	40 867	12 196	4 437	1 965					
R0210	63 517	210 587	69 402	20 252	5 442						
R0220	57 850	156 900	118 111	20 505							
R0230	58 357	109 304	136 317								
R0240	64 007	199 512									
R0250	67 035										
N											

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180	
R0100			368
R0160	49		222 771
R0170	61		546 530
R0180	-681		480 401
R0190	1 205		494 799
R0200	1 965		314 946
R0210	5 442		369 199
R0220	20 505		353 367
R0230	136 317		303 978
R0240	199 512		263 518
R0250	67 035		67 035
R0260	431 778		3 416 913
Total			

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Antérieur	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
R0100											480
R0160	0	0	95 418	46 150	18 804	166	988	269	222	752	
R0170	0	190 712	106 821	46 143	82	1 096	234	142	159		
R0180	405 096	191 547	114 727	2 398	3 290	1 222	1 214	213			
R0190	401 275	233 667	150 190	2 862	1 660	727	440				
R0200	480 970	255 233	117 383	5 979	1 000	1 065					
R0210	503 065	224 216	135 003	9 601	1 386						
R0220	461 383	325 617	162 806	15 334							
R0230	442 562	341 650	164 946								
R0240	484 322	318 283									
R0250	492 649										
N											

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	C0360
R0100		939
R0160	244	
R0170	154	
R0180	206	
R0190	418	
R0200	1 011	
R0210	1 293	
R0220	12 284	
R0230	128 175	
R0240	253 841	
R0250	417 463	
R0260	816 028	
Total		

IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	6 899 337	328 637	0	78 236	0
Fonds propres de base	R0020	1 464 387	-243 750	0	-68 672	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 464 387	-243 750	0	-68 672	0
Capital de solvabilité requis	R0090	795 239	0	0	20 846	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 372 678	-243 750	0	-67 375	0
Minimum de capital requis	R0110	333 935	0	0	6 486	0

FONDS PROPRES (S.23.01.01.01)

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	37 302	37 302			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	269 437	269 437			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0			0,0	
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0			0,0	
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	999 151	999 151			
Passifs subordonnés	R0140	158 496		0	158 496	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 464 387	1 305 891	0	158 496	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 464 387	1 305 891	0	158 496	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 464 387	1 305 891	0	158 496	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 464 387	1 305 891	0	158 496	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 372 678	1 305 891	0	66 787	
Capital de solvabilité requis	R0580	795 239				
Minimum de capital requis	R0600	333 935				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	184,1%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	411,1%				

RESERVE DE RECONCILIATION (S.23.01.01.02)

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 305 891	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	306 740	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	999 151	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	37 595	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	5 157	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	42 751	

CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS - FORMULE STANDARD (S.25.01.01)

Article 112	Z0010	2
-------------	-------	---

		Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0040	C0050
Risque de marché	R0010	578 852	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	80 445	
Risque de souscription en vie	R0030	337 168	
Risque de souscription en santé	R0040	477 853	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-446 661	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 027 657	

Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	54 658
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-253 579
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-33 497
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	795 239
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	795 239
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	795 239
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	No adjustment
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	656 855

MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01.)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)
		C0010	C0020
		143 224	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020 40 044	97 912	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030 786 271	396 928	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)
		C0070	C0080
		0	190 710

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	3 223 655	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	544 315	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	36 583	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240 0	1 504 946	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		96 970 799

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	333 935
Capital de solvabilité requis	R0310	795 239
Plafond du MCR	R0320	357 858
Plancher du MCR	R0330	198 810
MCR combiné	R0340	333 935
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	5 400
Minimum de capital requis	R0400	333 935

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	143 224	190 710
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	341 077	454 162
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	153 485	204 373
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	85 269	113 540
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	143 224	190 710
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 200	3 200
Montant notionnel du MCR	R0560	143 224	190 710